

TITRES	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT ⁽¹⁾		À BORD DU BUS	OPUS ⁽⁶⁾	L'occasionnelle	747	VALIDE		EN VENTE
		6-17 ANS 65 ANS ET +	ÉTUDIANTS 18-25 ANS					VIA LAVAL • LONGUEUIL	DÉTAILLANTS AUTORISÉS	
1 passage	3,25 \$	2,25 \$ ⁽³⁾	-----	● ⁽³⁾	●	● ⁽⁵⁾	● ⁽⁵⁾	●	●	
2 passages • Un seul détenteur	6,00 \$	4,00 \$ ⁽³⁾	-----		●	● ⁽⁸⁾	● ⁽⁸⁾	● NOUVEAU	●	
10 passages	26,50 \$	16,00 \$	-----		●				●	
Soirée illimitée • 18 h à 5 h Première utilisation avant minuit	5,00 \$	-----	-----		●	●		●	●	
1 jour • 24 h	10,00 \$	-----	-----		●	●	●	●	●	
Week-end illimité Du vendredi 18 h au lundi 5 h	13,00 \$	-----	-----		●	●	●	●	●	
3 jours • Consécutifs Jusqu'à 23 h 59 le 3 ^e jour	18,00 \$	-----	-----		●	●	●	●	●	
Hebdo Du lundi au dimanche	25,50 \$	15,50 \$	-----		●		●	●	●	
Mensuel Du 1 ^{er} à la fin du mois	82,00 \$	49,25 \$	49,25 \$		●		●	●	●	
4 mois • Consécutifs	-----	189,00 \$	189,00 \$		●		●	●	●	
Groupe ⁽⁴⁾ 1 adulte + 10 enfants de 6-13 ans	-----	16,00 \$	-----				●	●		
Aéroport Mtl-Trudeau (747) ⁽¹⁰⁾	10,00 \$	-----	-----	●			●	●		
Passage 747 ouest ⁽⁹⁾	10,00 \$	-----	-----	●			●			



Gratuit pour les enfants de 5 ans et moins en tout temps et pour les enfants de 6 à 11 ans à certaines périodes dans le cadre du programme Sorties en famille. ⁽²⁾

TRANSPORT ADAPTÉ ET SERVICES PAR TAXI

TITRES	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT ⁽¹⁾		À BORD	OPUS	747	EN VENTE
		6-17 ANS 65 ANS ET +	ÉTUDIANTS 18-25 ANS				
Montant exact dans le véhicule ⁽¹¹⁾	2,65 \$	1,60 \$	-----	●			
1 passage	3,25 \$	2,25 \$	-----			●	
Hebdo Du lundi au dimanche	25,50 \$	15,50 \$	-----		●		●
Mensuel Du 1 ^{er} à la fin du mois	82,00 \$	49,25 \$	49,25 \$		●		●
4 mois • Consécutifs	-----	189,00 \$	189,00 \$		●		●
TRANSPORT ADAPTÉ — TARIFS DES DÉPLACEMENTS HORS MONTRÉAL							
Vers les territoires du RTL et de la STL				Vers les autres destinations à l'intérieur du territoire délimité par l'AMT			
Double tarification Montréal				Triple tarification Montréal			

IMPORTANT

Les titres de transport ne sont pas vendus dans les véhicules. Visitez le centre de service à la clientèle ou un point de service pour remplacer une carte défectueuse ou rectifier une erreur d'achat ⁽⁷⁾.

- Le client sans carte OPUS avec photo, lorsque celle-ci est exigée, s'expose à une amende plus les frais administratifs.
- Les enfants doivent être accompagnés en tout temps pour bénéficier d'une gratuité de transport. Le programme Sorties en famille permet à un maximum de 5 enfants de 6 à 11 ans de voyager gratuitement lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte détenant un titre de transport valide la fin de semaine (du vendredi 18 h au dimanche à la fin du service), les jours fériés ainsi que du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015, du 2 au 6 mars 2015 ainsi que du 22 juin au 28 août 2015. Programme non valide à bord des bus de la ligne 747 Aéroport Montréal-Trudeau.
- Titres 1 passage et 2 passages :
 - 6-11 ans : carte OPUS avec photo non obligatoire.
 - 12-17 ans : tarif réduit sur carte OPUS avec photo seulement.
 - 65 ans et plus : utilisation du tarif réduit sur présentation de la carte OPUS avec photo.
- Ce titre donne droit à un passage simultané pour le groupe.
- Le titre 1 passage au tarif ordinaire sur carte L'occasionnelle est disponible seulement chez les détaillants autorisés. Au près du changeur et à la distributrice automatique du métro, ce titre est disponible sur carte magnétique.
- Des frais d'émission de 6 \$ sont exigés pour une carte OPUS avec photo pour les 6-11 ans et 15 \$ pour les 12-25 ans et les 65 ans et +. La carte OPUS sans photo coûte 6 \$ et un titre doit obligatoirement y être chargé. Détails et conditions à stm.info.
- Vous devez acheter votre titre pour valider votre passage afin de vous rendre dans un point de service.
- Le titre 2 passages est disponible au tarif ordinaire sur L'occasionnelle et au tarif réduit sur carte magnétique.
- Titre vendu aux bornes Stationnement de Montréal désignées. Valide en direction de l'aéroport Montréal-Trudeau seulement.
- En payant en argent comptant à bord de la 747, on vous remet un titre valide pour 24 heures.
- Le comptant n'est pas accepté à bord des dessertes par taxi collectif.

De plus, l'application des tarifs et l'utilisation des titres de transport y correspondant doivent s'effectuer conformément aux dispositions du Règlement R-105 et ses amendements concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la STM et ses modifications.